

Ruban Bleu

de la Cuniculture Française

Modalités d'application :

Art. 1

Le Lapins Club de la Moselle a mis au point un concours interne appelé « LE RUBAN BLEU DE LA CUNICULTURE FRANÇAISE. Ce concours est réservé à ses seuls membres à jour de cotisations. Il est ouvert à TOUS, membres du comité ou non.

Art. 2

Pour concourir, il faut que l'éleveur présente un ensemble de 6 animaux, même race et même variété, comprenant un parquet + un couple. Cet ensemble doit être annoncé spécialement sur la déclaration d'inscription et figurer au catalogue sous le dénomination « Prix d'élevage ».

Art. 3

Chaque animal est jugé individuellement et c'est le total de points tel qu'il figure sur la carte de jugement qui désigne le vainqueur.

Aucun sujet ne doit avoir obtenu une mention négative à la position 1 sous peine d'exclusion.

C'est une commission spécialement désignée par le Lapins club de la Moselle qui procède au décompte des points.

En cas d'égalité, il sera tenu compte de celui qui totalise le plus grand nombre de 96, puis 95,5-95-94,5-94-93,5-93.

Si encore égalité on procèdera au « jet de dés pour départager les ex aequo

Concernant les expos jeunes sujets les mentions suivantes sont appliquées : T.BIEN : 5 points – BIEN : 4 points – ASSEZ BIEN : 3 points - PASSABLE : 2 points.

Si encore égalité on procèdera au « jet de dés pour départager les ex aequo.

Art. 4

Les animaux présentés au « Ruban bleu » peuvent concourir pour tous les autres prix attribués dans l'exposition à titre individuel (G.P.E – G.P. – Prix spéciaux etc...) Un label « Station d'élevage de sélection » pour le variété concernée sera décerné au gagnant du ruban bleu.

Art. 5

Lors des expositions du lapins-Club, deux rubans bleus sont mis en compétition annuellement :

Un pour les lapins à dessins

Un pour les autres variétés.

Conclusions :

Ce concours a pour objet de tenter d'encourager les éleveurs, de les fidéliser à une même variété donnée et de les récompenser pour leur travail de sélection.

Le comité du L.C.M.